

Nom de l'établissement :

CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE - PROVIDENCE SAINT-JOSEPH I

Nom de l'installation visitée :

CENTRE D'HEBERGEMENT DE LA MAISON SAINT-JOSEPH

Région :

Montréal

Date de la visite :

22 juin 2022

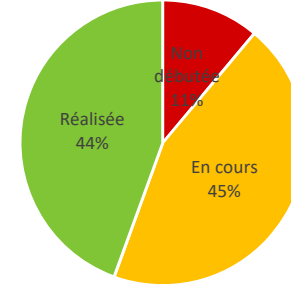
Date de transmission au MSSS :

21 novembre 2022

Reddition de comptes

21 mars 2023

État d'avancement



	Non débutée	En cours	Réalisée	
L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À UNE GOUVERNANCE VISANT L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES SOINS ET DES SERVICES	0	0	0	0
L'INSTALLATION S'ENGAGE À OFFRIR DES SOINS ET DES SERVICES DE QUALITÉ	0	2	2	4
LE RÉSIDENT REÇOIT LES SOINS ET LES SERVICES DANS UN ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PHYSIQUE PROPICE AU MAINTIEN DE SON IDENTITÉ ET DE SON BIEN-ÊTRE	1	2	2	5
Total	1	4	4	0

Recommandations	Moyens	Échéancier	Reddition de comptes au 21 mars 2023			Reddition de comptes au 22 mars 2024			Reddition de comptes au 22 mars 2025			Commentaires
			Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	
Partie 2 : L'INSTALLATION S'ENGAGE À OFFRIR DES SOINS ET DES SERVICES DE QUALITÉ												
1	Le MSSS recommande à l'établissement de poursuivre son engagement afin de se doter de documents permettant de procéder à une analyse rigoureuse des symptômes comportementaux et psychologiques de la démence.	Déployer une programmation clinique incluant le volet des SCPD .	2023-12-01		x							Prioriser cette formation qui sera incluse dans le PDC de l'établissement.
2	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin de nommer un préposé aux bénéficiaires comme intervenant accompagnateur pour chaque résident.	Déployer une programmation clinique concernant le volet du PAB accompagnateur.	2023-07-01			x						Prévoir via les SVO, des rencontres avec les PAB afin d'expliquer le rôle attendu ; Mettre à la disposition l'histoire de vie du résident aux PAB accompagnateurs, et prévoir son implication dans les PII ; Informers les syndicats du rôle du PAB accompagnateur.
3	Le MSSS recommande à l'installation de prendre les moyens nécessaires pour assurer la promotion des droits des résidents, notamment en affichant le code d'éthique et en informant les résidents et leurs proches de l'existence du commissaire aux plaintes et à la qualité des services.	Faire le lien avec notre partenaire, CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, pour un accompagnement par la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services.	2022-12-01			x						Par le biais des SVO, le code d'éthique sera présenté à l'ensemble des employés de l'établissement. Les cadres intermédiaires seront les ambassadeurs de la promotion des 12 droits des résidents ; Le partenariat avec la commissaire locale aux plaintes, nous permettra de faire l'affichage et la promotion du rôle de la commissaire.
4	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin que les produits dangereux soient rangés de façon sécuritaire.	Introduire une culture de sécurité pour l'ensemble de l'établissement.	2023-01-15		x							Des activités par le biais de la gestionnaires des risques seront mises en place sur différents aspects de la sécurité ; Sensibilisation par les chefs d'unités via les SVO concernant l'utilisation des produits dangereux ; Des audits à raison de quatre (4) fois par année seront déployés afin de valider la conformité du rangement des produits dangereux ; Mise à jour annuelle de la formation SIMDUT pour l'équipe d'hygiène et salubrité, de buanderie et de maintenance.

Recommandations	Moyens	Échéancier	Reddition de comptes au			Reddition de comptes au			Reddition de comptes au			Commentaires	
			21 mars 2023			22 mars 2024			22 mars 2025				
			Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée		
Partie 3 : LE RÉSIDENT REÇOIT LES SOINS ET LES SERVICES DANS UN ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PHYSIQUE PROPICE AU MAINTIEN DE SON IDENTITÉ ET DE SON BIEN-ÊTRE													
5	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin de réaliser une activité post-admission pour valider la compréhension des renseignements transmis aux résidents et à leurs proches, lors de l'accueil.	Déployer une programmation du guide d'accueil du résident.	2023-01-01			x							Mise en place d'un processus opérationnel afin de pourvoir à l'appel de consolidation post-admission. Ce rôle sera attribué aux ASI, incluant la communication vers le comité des usagers. L'appel de consolidation sera inscrit dans un rapport d'information afin de s'assurer d'avoir une tracabilité.
6	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin de s'assurer que le personnel adopte une approche chaleureuse envers les résidents et leurs proches et respecte leur intimité.	Introduire une culture d'approche relationnelle envers la clientèle vulnérable.	2023-12-01		x								Formations de Philippe Voyer déployées pour l'ensemble du personnel en soins pour assurer une approche et une meilleure compréhension de la personne âgée ; Faire la promotion de la roue de la bienveillance à l'ensemble du personnel de l'établissement ; Par le biais des SVO, une sensibilisation et des formations seront mises en place ; Prévoir trois (3) kiosques par année, incluant la journée de la maltraitance, pour l'appropriation de cet outil * ; Cibler des PAB, par unité de soins, pour faire la promotion de la roue de la bienveillance. * Prévoir lors de l'arrivée des nouveaux employés, la formation sur la roue de la bienveillance. * * Février 2023, Planifions de mettre en place le projet AUBE (Activité unique de bienveillance aux équipes).
7	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin de s'assurer que: -le rythme des résidents soit respecté; -le personnel encourage les résidents qui ont besoin de stimulation pour s'alimenter; -la température de la nourriture consommée soit adéquate.	Déployer la programmation clinique concernant l'activité repas et le plaisir de manger.	2023-03-01		x								Normalisation des heures de repas ; Former et sensibiliser le personnel sur l'autodétermination du résident lors de l'activité repas ; Prévoir des audits aux deux (2) mois sur la composante de l'activité de nutrition ; Prévoir une activité organisationnelle nutrition à tous les mois de mars.

	Recommandations	Moyens	Échéancier	Reddition de comptes au 21 mars 2023			Reddition de comptes au 22 mars 2024			Reddition de comptes au 22 mars 2025			Commentaires
				Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	
8	Le MSSS recommande à l'installation de prendre les moyens nécessaires afin que: -deux choix de mets soit offerts au résident à chacun des repas; -le résident soit informé du menu du jour par de l'information écrite; -le personnel assure une vigilance envers l'ensemble des résidents.	Déployer la programmation clinique concernant l'activité repas et le plaisir de manger.	2023-02-01			x							Déploiement d'un 2e choix de menu par le service alimentaire ; Définir un emplacement pour l'affichage du menu ; Bonifier le visuel du menu pour le rendre attrayant lors de la consultation ; Nous allons procéder à la normalisation des heures de repas. Des audits seront effectués par les chefs d'unités aux deux (2) mois, sur l'ensemble des composantes de cette recommandation.
9	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin que : -la programmation des activités soit présentée sur sept jours; -les activités sociales, occupationnelles et de loisirs soient réalisées avec la participation de différents membres du personnel.	Déployer la programmation clinique concernant les activités de loisir et de bénévolat.	2023-03-01	x									Planifier un calendrier avec des activités de groupe sur 7 jours ; Former le personnel sur l'animation de loisirs à raison d'un minimum de 30 minutes par jour, par unité de soins, pour les activités en petits groupes, et pour les gens esseulés ; Prévoir un registre des résidents pour les activités en grands groupes et en petits groupes ; Laisser à la disponibilité des résidents des jeux, et des outils et ce, accessibles en tout temps.